



Le « principe de l'armée de milice » en droit constitutionnel suisse

Concrétisation républicaine de la figure du citoyen-soldat

Collectif : [Les Forces armées, gardiennes des institutions et des libertés](#)

Array

Array

Résumé : Parce qu'elle est empreinte du principe de milice, l'armée suisse apparaît, plus que toute autre armée, insérée au sein de l'État et dans la société en général. La maxime « la Suisse n'a pas d'armée, elle est une armée » correspond encore à cette réalité profonde. La Suisse possède une identité militaire forte, consubstantielle à son histoire. Cette identité est singularisée sur le plan constitutionnel par le maintien du système de milice et incarnée par la figure républicaine du citoyen-soldat.

Nombre de pages : 410

ISBN : 978-2-406-15064-0

ISSN : 2261-1851

DOI : 10.48611/isbn.978-2-406-15064-0.p.0157

Éditeur : Classiques Garnier

Array

Mots-clés : Armée de métier, armée suisse, Constitution de la défense, défensionnaux, dispute des conceptions

[Afficher en ligne](#)